

Paris, le 03 février 2010

M Tristan Farabet
Président Directeur Général

Coca-Cola Entreprise France
27, rue Camille Desmoulins
92784 Issy les Moulineaux

Monsieur le Président,

Le 7 décembre dernier, Coca Cola lançait Burn Energy Shot, la version concentrée de la boisson énergisante Burn. Par rapport à la canette traditionnelle de 25 cL, ce format de poche se caractérise par une concentration en caféine multipliée par 5.

La caféine est certes présente dans des boissons aussi courantes que le thé et le café mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une substance psychoactive dont la surconsommation peut avoir des effets secondaires multiples allant jusqu'à l'intoxication aigue. Par ailleurs, il semble que certains individus peuvent développer une forme de dépendance à la caféine. Au vu de ces éléments, la multiplication des boissons énergisantes et l'augmentation de leur concentration en caféine, dont votre nouveau produit est une illustration, ne sont selon nous pas anodines.

Une étude parue en août 2008 dans la revue scientifique « Drug and alcohol dependance » identifie et évalue bien les risques associés à cette tendance. S'appuyant sur l'analyse d'une centaine d'études américaines, les auteurs signalent notamment une augmentation des cas rapportés d'intoxication à la caféine liés aux boissons énergisantes. Ils font aussi état d'une croissance rapide des usages combinés d'alcool et de caféine et rappellent les effets délétères de ces pratiques. Ils suggèrent enfin que les boissons énergisantes pourraient favoriser l'apparition de dépendances à l'alcool, au tabac et à d'autres drogues.

Si la situation américaine n'est pas en tout point identique au contexte français et européen, il nous paraît cependant essentiel d'éviter que les dérives avérées aux USA ne se reproduisent chez nous. De ce point de vue, certains éléments de la communication que vous mettez en oeuvre autour de Burn Energy Shot nous paraissent très contestables.

Sur votre site internet¹, vous indiquez par exemple que « *Burn Energy Shot a été spécialement formulé pour vous donner le supplément d'énergie dont vous avez besoin avant vos trajets en voiture, au bureau, en soirées et lendemains de fête, pour les révisions et examens* ». On peut en premier lieu se demander si recommander Burn Energy avant les trajets en voiture ne risque pas d'encourager des comportements à

¹ <http://www.burnenergydrink.fr/burn-energy-shot.jsp>

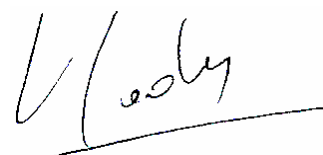
risque tels que la conduite en état de fatigue. De plus, l'éventail des usages proposés est très large ce qui tend à banaliser le produit alors que nous considérons au contraire que l'accent devrait être clairement mis sur les effets secondaires, voire les risques, liés à sa surconsommation.

Par ailleurs, « Burn energy » participe à l'organisation des soirées étudiantes, événements au cours desquels la consommation d'alcool est généralement élevée. Avec cette forme de promotion, vous créez une incitation forte chez les jeunes à associer boissons énergisantes et alcool. Or, ces consommations associées sont déconseillées par l'Afssa car les boissons énergisantes diminueraient la perception, mais pas la réalité, de l'intoxication alcoolique. Nous considérons que l'organisation de ces soirées par Coca-Cola va à l'encontre même des préoccupations de santé publique et de prévention soulevées par l'Afssa.

Ces questions ne concernent pas seulement Burn Energy mais aussi d'autres produits comparables. C'est pourquoi, parallèlement au présent courrier, nous contactons les professionnels concernés, le Syndicat national des boissons rafraîchissantes et le Ministère de la santé.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Reine-Claude Mader

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Mader', written over a horizontal line.

Présidente